

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2015/830)

Biber Rapid

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit Biber Rapid
Code du produit Aucun(e).

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange Mortier ciment

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise F.J. Aschwanden AG (part of Leviat)
Grenzstrasse 24
CH-3250 Lyss

T +41 (0)32 387 95 95 E
info@aschwanden.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence 145 (Tox Info Suisse)

Date d'émission 12.02.2020

Version GHS 1

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 2, H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1, H318
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Inhalation, Catégorie 3, H335
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Inhalation, Catégorie 2, H373

Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP).

Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H315: Provoque une irritation cutanée.
H318: Provoque des lésions oculaires graves.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.
H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Conseils de prudence

P260: Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillard/ vapeurs/ aérosols.
P264: Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280: Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.
P302 + P352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P332 + P313: En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P403 + P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Informations supplémentaires

Aucun(e).

Identificateur de produit

Ciment Portland (<1% quartz), No.-CAS 65997-15-1
Cement, alumina, chemicals, No.-CAS 65997-16-2, No.-CE 266-045-5
Quartz (SiO₂), No.-CAS 14808-60-7, No.-CE 238-878-4
Dihydroxyde de calcium, No.-CAS 1305-62-0, No.-CE 215-137-3

Emballage

Indication de danger détectable au toucher (EN/ISO 11683).

2.3. Autres dangers

La poussière provenant du mélange sec peut irriter les voies respiratoires. L'inhalation répétée de plus grandes quantités de poussière augmente le risque de maladie pulmonaire. Le produit réagit fortement alcalin avec l'humidité. Le produit mélangé avec de l'eau peut causer de graves dommages à la peau et aux yeux

en cas de contact prolongé. En fonction de la manipulation et l'utilisation (par exemple, broyage, séchage), la formation de silice cristalline respirable est possible. L'inhalation prolongée et/ou massive de silice cristalline respirable peut causer des maladies pulmonaires de la poussière (silicose). Les principaux symptômes de la silicose sont la toux et des difficultés respiratoires. Lors de l'exposition occasionnelle à la silice cristalline respirable, de protection et de surveillance de la poussière mesures devraient être mises en place.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Matériau de construction minéral sec, mélange de liants minéraux, granulats et additifs.

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
Ciment Portland (<1% quartz)	25% - 50%	Skin Irrit. 2 H315, Eye Dam. 1 H318, STOT SE 3 H335	No.-CAS: 65997-15-1
Cement, alumina, chemicals	10% - 20%	Skin Irrit. 2 H315, Eye Dam. 1 H318	No.-CAS: 65997-16-2 No.-CE: 266-045-5
Quartz (SiO ₂)	25% - 50%	STOT RE 2 H373i	No.-CAS: 14808-60-7 No.-CE: 238-878-4
Dihydroxyde de calcium	2,5% - 5%	Skin Irrit. 2 H315, Eye Dam. 1 H318, STOT SE 3 H335	No.-CAS: 1305-62-0 No.-CE: 215-137-3

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation Il est recommandé d'amener la personne exposée de la zone contaminée à l'air frais. Appeler un médecin dans les cas graves.

Contact avec la peau Laver à l'eau et au savon par précaution.

Contact avec les yeux Bien rincer avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

Ingestion Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Éviter l'inhalation de la poussière. L'inhalation des poussières peut provoquer un essoufflement, une sensation d'oppression dans la poitrine, une irritation de la gorge et faire tousser.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Pas de précautions spéciales.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Le produit lui-même ne brûle pas.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter des vêtements de protection.

Méthodes particulières d'intervention Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière.

Conseils pour les secouristes Éviter la formation de poussière. Evacuer le personnel vers des endroits sûrs.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Ramasser et évacuer sans créer de poussière. Rabattre la poussière avec de l'eau pulvérisée.

6.4. Référence à d'autres sections Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans un endroit sec.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

Ciment Portland (<1% quartz) (CAS 65997-15-1)

Switzerland - Occupational Sensitizer (dust)

Exposure Limits - Sensitizers

Switzerland - Occupational

5 mg/m³ TWA [MAK] (dust, inhalable dust)

Exposure Limits - TWAs - (MAKs)

Quartz (SiO₂) (CAS 14808-60-7)

Switzerland - Occupational

Developmental Risk Group C

Exposure Limits - Developmental

Risk Groups

Switzerland - Occupational

0.15 mg/m³ TWA [MAK] (respirable dust)

Exposure Limits - TWAs - (MAKs)

Switzerland - Occupational

Category C1A carcinogen

Exposure Limits - Carcinogens

Dihydroxyde de calcium (CAS 1305-62-0)

Switzerland - Occupational

Developmental Risk Group C

Exposure Limits - Developmental

Risk Groups

Switzerland - Occupational

5 mg/m³ TWA [MAK] (inhalable dust)

Exposure Limits - TWAs - (MAKs)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Pratiques générales d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Protection individuelle

Protection respiratoire

Ne pas respirer les poussières. Masque adéquat avec filtre à particules P3 (Norme Européenne 143)

Protection des mains

Normalement aucun besoin. Utilisez des gants en cas de contact répété ou prolongé est attendue. Gants de protection conformes à EN 374.

Protection des yeux

Éviter le contact avec les yeux. En cas de formation de poussières, porter des lunettes bien ajustées. Lunettes de sécurité avec

	protections latérales conforme à l'EN166.
<i>Protection de la peau et du corps</i>	Pas de précautions spéciales.
<i>Risques thermiques</i>	Pas de précautions spéciales.
Contrôle d'exposition de l'environnement	Pas de précautions spéciales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Poudre.
Couleur	Gris clair.
Odeur	Inodore.
Seuil olfactif	Non déterminé.
pH:	11 - 13 (gesättigte wässrige Suspension)
Point/intervalle de fusion:	>1700 °C
Point/intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Point d'éclair:	ne s'enflamme pas
Vitesse d'évaporation:	Non déterminé.
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites d'explosivité:	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité gazeuse:	Non déterminé.
Densité relative:	2.75-3.20
Hydrosolubilité:	insoluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
Viscosité:	Non déterminé.
Propriétés explosives:	non dangereux(se)
Propriétés comburantes:	Aucun(e)

9.2. Autres informations

Caractéristiques Générales du Produit	Masse volumique apparente: 0.9-1.5 kg/m3.
----------------------------------------------	-------------------------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Réagit avec l'acide en formant du CO2.
10.2. Stabilité chimique	Ce produit est chimiquement stable.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Pas de dangers particuliers à signaler.
10.4. Conditions à éviter	Éviter la formation de poussière.

10.5. Matières incompatibles	Incompatible avec des acides.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun sous utilisation appropriée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Dihydroxyde de calcium (CAS 1305-62-0) Oral LD50 Rat = 7340 mg/kg (NLM_CIP)
Corrosion/irritation cutanée	Ciment a un effet irritant à la peau et les muqueuses. Le ciment sec en contact avec la peau humide ou de la peau en contact avec du ciment humide ou mouillé peut conduire à des diverses réactions irritants et inflammatoires de la peau, par exemple, rougeur et fissures. Un contact prolongé avec une abrasion mécanique peut causer de graves dommages à la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Les individus peuvent développer un eczéma cutané après exposition au ciment humide. Ceux-ci sont déclenchés soit par le pH (dermatite de contact irritant), soit par des réactions immunologiques avec le chrome soluble dans l'eau (VI) (dermatite de contact allergique).
Cancérogénicité	Ne contient pas de composé listé comme cancérigène.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Ne contient pas de composé listé comme mutagène.
Toxicité pour la reproduction	Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Peut irriter les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Ce produit contient du quartz respirable sous forme d'impureté, qui est classé comme STOT RE 1 selon les critères du règlement (CE) no. 1272/2008. Une exposition prolongée et/ou massive à des poussières contenant de la silice cristalline respirable peut provoquer une silicose. Cette maladie est une fibrose pulmonaire nodulaire causée par l'inhalation et le dépôt de poussières minérales.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Expérience chez l'homme	Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Donnée non disponible.
12.2. Persistance et dégradabilité	Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas applicable aux substances inorganiques. Elimination possible par sédimentation.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Ne montre pas de bioaccumulation.
12.4. Mobilité dans le sol	Donnée non disponible.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).
12.6. Autres effets néfastes	Ce produit n'est associé à aucun effet toxicologique écologique connu.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Peut être évacué sur décharges, si les réglementations locales le permettent. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Code du catalogue européen de déchet (CED-code): 10 13 14 / 17 01 01 / 17 09 04.
Emballages contaminés	Mettre les emballages rincés à la disposition de services de recyclage locaux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR/RID	Non réglementé.
IMDG	Non réglementé.
IATA	Non réglementé.
Autres Informations	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.
------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------

Ciment Portland (<1% quartz) (CAS 65997-15-1)

TEDX (The Endocrine Disruption Exchange) - Potential Endocrine Disruptors Present

Switzerland - Chemical Risk Use restricted. See annex 2.16 in the regulation

Reduction Ordinance - Prohibited and Restricted Substances

Cement, alumina, chemicals (CAS 65997-16-2)

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present

Quartz (SiO₂) (CAS 14808-60-7)

Switzerland - Air Pollution Control - Inorganic Substances - Dusts Category Class 3 (in fine crystalline dust form, dust, as SiO₂)

EU - Plant Protection Products (1107/2009/EC) - Active Substances Only uses as repellent may be authorised (sand <=0.1% of particles of crystalline Silica with diameter <50 µm important details in Commission Implementing Regulation 2017/195/EU, listed under part A) Conditions of use shall include, where appropriate, risk mitigation measures (sand <=0.1% of particles of crystalline Silica with diameter <50 µm important details in Commission Implementing Regulation 2017/195/EU, listed under part A)

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates Present ([238-878-4])

Dihydroxyde de calcium (CAS 1305-62-0)

Switzerland - Plant Protection Products Healing Agent (slaked Lime)

Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Minimum Purity 800 g/kg Sunset Date: 04/30/2028 (value based on Ca content printed as Ca(OH)₂) active Chlorine released from Calcium hypochlorite)

Switzerland - Biocides - Annex II - Active Substances - Product Type 2 Product Type: 2

EU - Plant Protection Products (1107/2009/EC) - Active Substances Not Included in the Annex to Regulation 540/2011/EC Product Type: 3

EU - Biocides (528/2012/EU) - Active Substances Not included in Annex I to Directive 540/2011/EC

3 - Veterinary hygiene (Commission Implementing Regulation 2016/1935/EU)
2 - Disinfectants and algaecides not intended for direct application to humans or animals (Commission Implementing Regulation 2016/1935/EU)

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates Present ([215-137-3])

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le clinker de ciment Portland contenu est conforme à l'Art. 2.7 (b) et l'annexe V, 7 du règlement CE 1907/2006 (REACH), exemptées d'enregistrement.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Signification des abréviations et acronymes utilisés**

CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)

Les principales références bibliographiques et sources de données

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: REACH, ECHA.

Procédure de classification

Méthode de calcul.

Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3

H315: Provoque une irritation cutanée.
H318: Provoque des lésions oculaires graves.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.
H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Conseils relatifs à la formation

Les travailleurs doivent être informés de la teneur en silice du produit et doivent être formés à l'utilisation prévue du produit.

Mode d'emploi

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.